

ASSEMBLÉE DU 25 JUIN 2009

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le jeudi 25 juin 2009 à 11 heures, sous la présidence de monsieur Patrice Martin.

Sont présents :

Monsieur Patrice Martin, président, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Pierre Phillion, vice-président, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur André Sanche, représentant des usagers du transport adapté
Monsieur Yvon Boucher, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Pierre Benoît, représentant des usagers du transport régulier

Sont également présents :

Monsieur Steve Harris, maire de la Municipalité de Cantley

Monsieur Michel Brissette, directeur général
Monsieur Gilbert Lecavalier, adjoint au directeur général et secrétaire
Monsieur Robert Lessard, directeur des ressources informationnelles
Madame Lucie Plouffe, directrice des ressources humaines
Monsieur Michel Vincent, directeur des finances et de l'administration
Monsieur Marco Cruz, chargé de projet aux stratégies et développement
Madame Anne-Marie Proulx, conseillère des communications et du partenariat
Monsieur Yannick Robert, chef de la planification et de l'ingénierie
Monsieur Alain Lacelle, chef des opérations

Ont motivé leur absence :

Monsieur Jean Perras, maire de la Municipalité de Chelsea

Monsieur Alain Pilon, conseiller de la Ville de Gatineau
Monsieur Alain Riel, conseiller de la Ville de Gatineau
Madame Line Thiffeault, directrice générale adjointe
Monsieur Salah Barj, directeur de la planification et du développement
Madame Renée Lafrenière, directrice des communications et du marketing
Monsieur Claude Renaud, directeur des opérations

Ouverture de l'assemblée

Période de questions :

Monsieur Roger Fleury
Président
Coalition Train léger Outaouais (CTLO)

Monsieur Fleury dépose un document de trois pages au conseil d'administration, comportant des questions ainsi qu'un projet de pétition relativement aux impacts environnementaux du projet Rapibus.

Monsieur Martin mentionne que les membres du conseil prendront connaissance du dossier et qu'une réponse suivra dans les meilleurs délais possibles.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Benoît
APPUYÉ PAR monsieur André Sanche
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. **Ouverture de l'assemblée**
 - 1.1 Période de questions
2. **Secrétariat**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 27 mai 2009
3. **Direction générale**
4. **Projet Rapibus**
5. **Direction des finances et de l'administration**
6. **Direction de la planification et du développement**
 - 6.1 Entente Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières – transport intégré – renouvellement
 - 6.2 Travaux sur le pont Alonzo-Wright – Service de la STO
7. **Direction des opérations**
 - 7.1 Participation au programme d'apprentissage au transport en commun - APICO
8. **Direction des ressources informationnelles**
9. **Direction des ressources humaines**
 - 9.1 Révision de la politique de placements – caisse de retraite
 - 9.2 Création d'un poste – Direction des opérations
10. **Direction des communications et du marketing**
 - 10.1 Forfaits CampUCE – Collège de l'Outaouais et Université du Québec en Outaouais
11. **Correspondance et rapports divers**
 - 11.1 Lettre de remerciements – TAG (10 juin 2009)
12. **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Sanche
APPUYÉ PAR monsieur Pierre Benoît
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 27 mai 2009 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-056

Entente avec le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières pour le transport intégré

ATTENDU QUE le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières intègre ses élèves au réseau de la Société depuis six ans;

ATTENDU QUE les horaires de desserte du Collège ont été modifiés et seront, à partir du 31 août 2009 :

- Arrivée au Collège à 7 h 40
- Départ du Collège à 15 h 18 (15 h 23 pour la ligne 35);

ATTENDU que l'on estime à 709, le nombre d'élèves à transporter du Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières vers le service intégré;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Phillion
APPUYÉ PAR monsieur Pierre Benoît
ET RÉSOLU :

D'approuver l'entente avec le Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières concernant le service intégré offert aux étudiants de cette institution pour l'année scolaire 2009-2010 et d'autoriser le président ainsi que l'adjoint au directeur général et secrétaire à signer l'entente.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-057

Travaux sur le pont Alonzo-Wright – Service de la STO

ATTENDU QUE le MTQ procédera prochainement à la réfection du tablier du pont Alonzo-Wright et que les travaux sont prévus s'échelonner sur une période de quatre mois, soit du 29 juin au 31 octobre 2009;

ATTENDU QUE ces travaux engendreront la fermeture du pont dans une direction en fonction de la période de la journée;

ATTENDU QUE cette fermeture ne permettra plus aux autobus des lignes 33 et 39 de passer à contre direction;

ATTENDU QUE différentes options ont été évaluées afin de mettre en opération une solution visant à réduire les impacts pour les usagers du transport en commun;

ATTENDU QUE l'option recommandée implique, d'une part, un lien direct entre les terminus des Promenades et Freeman (ligne 68) pour garantir l'adhérence à l'horaire et, d'autre part, la mise en service de deux navettes entre l'aréna Beaudry et le terminus des Promenades afin de maintenir la desserte des secteurs Limbour et Touraine (lignes 433 et 439);

ATTENDU QUE la mise en opération de cette option requiert un budget de 342 000 \$ et que des fonds seront disponibles, suite à des virements budgétaires respectifs de 200 000 \$ du poste « Carburant » et 142 000 \$ du poste « Imprévu », comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2009-216;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Benoît
APPUYÉ PAR monsieur Pierre Phillion
ET RÉSOLU :

D'approuver une dépense de 342 000 \$, laquelle sera consacrée à la mise en place d'un service temporaire afin de maintenir un lien entre les deux secteurs.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-058

Participation au programme d'apprentissage au transport en commun - APICO

ATTENDU QUE depuis juillet 2000, la Société participe avec l'Association pour l'intégration communautaire de l'Outaouais (APICO) au programme d'apprentissage au transport en commun des personnes ayant une déficience intellectuelle;

ATTENDU QUE depuis janvier 2003, le MTQ a prévu, dans le cadre de son nouveau programme d'aide, un programme de soutien financier pour l'apprentissage au transport en commun;

ATTENDU QUE les coûts prévus pour le programme 2009-2010 s'élèvent à environ 68 796 \$;

ATTENDU QUE conformément au programme financier, le MTQ assumera un maximum de 75 % des dépenses admissibles;

ATTENDU QUE le solde de 17 199 \$ doit être assumé par l'organisme de transport;

ATTENDU QUE les crédits sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2009-217;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Sanche
APPUYÉ PAR monsieur Pierre Benoît
ET RÉSOLU :

QUE le programme d'apprentissage au transport en commun de la STO-APICO se poursuive pour l'année 2009-2010 en ajoutant un deuxième poste d'éducateur spécialisé et qu'une demande de subvention soit adressée au MTQ.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-059

Révision de la politique de placement de la caisse de retraite

ATTENDU QUE les employés professionnels et de bureau de même que les employés cadres et gestionnaires de premier niveau sont assujettis au Régime de pension des employées et employés de la Société de transport de l'Outaouais;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-94-68, le conseil de la STO a adopté l'énoncé des politiques et des procédures de placement de la caisse de retraite du Régime de pension des employées et employés de la Société de transport de l'Outaouais (ci-après nommée « la politique de placements »);

ATTENDU QU'au terme des résolutions CA-96-84, CA-2001-65 et CA-2005-184 le conseil a révisé la politique de placement;

ATTENDU QUE la *Société conseil Mercer limitée* agit à titre de conseiller pour la gestion de la caisse de retraite du Régime de pension des employées et employés de la Société de transport de l'Outaouais;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution CA-2009-039 le conseil autorisait le transfert vers une nouvelle structure de gestion de placements assumée par une plateforme d'assurances, laquelle a été confiée à la SSQ, Société d'assurance-vie inc.;

ATTENDU QUE le comité de retraite, composé de messieurs Michel Brissette, Michel Vincent, Gilbert Lecavalier et de madame Lucie Plouffe, a rencontré les représentants de la *Société conseil Mercer limitée* et a effectué suite aux recommandations de ces derniers des choix de placements, afin de maximiser les rendements futurs tout en maintenant un niveau de risque acceptable pour le régime et la STO ;

ATTENDU QUE ces choix nécessitent d'apporter des modifications à la politique de placements ;

ATTENDU la recommandation du comité technique des ressources humaines et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Phillion
APPUYÉ PAR monsieur André Sanche
ET RÉSOLU :

QUE la politique de placement de la caisse du Régime de pension des employées et employés de la Société de transport de l'Outaouais soit modifiée conformément aux recommandations de la *Société conseil Mercer Limitée*;

QUE l'adjoint au directeur général et secrétaire soit autorisé à signer pour et au nom de la STO tous les documents pertinents concernant la présente décision.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-060

Création d'un poste à la Direction des opérations

ATTENDU la fiche de projet préparée par la Direction des ressources humaines;

ATTENDU QUE dans cette fiche, la Direction des ressources humaines recommande de créer un poste supplémentaire de gestionnaire de premier niveau à l'exploitation;

ATTENDU QUE la somme de 29 300 \$ nécessaire à la création de ce poste, pour la période du 31 août au 31 décembre 2009, a été prévue au budget 2009;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2009-215;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion, du Comité technique des ressources humaines et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Benoît
APPUYÉ PAR monsieur André Sanche
ET RÉSOLU :

QU'un poste supplémentaire de gestionnaire de premier niveau à l'exploitation soit créé en date du 31 août 2009;

QU'un mandat soit donné au Comité de gestion d'identifier la nomenclature du poste à créer en fonction des besoins identifiés par le service de l'exploitation.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-061

Forfait CampUCE – Cegep de l'Outaouais et Université du Québec en Outaouais

ATTENDU QUE le Collège de l'Outaouais et l'Université du Québec en Outaouais ont tous deux contribué, au cours de la dernière année, au programme CampUCE, un programme d'incitation à l'usage du transport en commun pour les déplacements générés par la clientèle étudiante, un geste en accord avec les principes du développement durable;

ATTENDU QUE les résultats de cette implication ont été remarquables puisque, au cours de chaque session de l'année 2008-2009, près du double d'étudiants, soit environ 2 500, ont fait du transport en commun le mode de transport privilégié pour leur déplacements à destination de leur institution d'enseignement;

ATTENDU QUE les ententes avec les deux institutions demandent à être reconduites pour assurer le retour des Forfaits CampPUCE UQO et CampPUCE Cegep de l'Outaouais pour l'année 2009-2010;

ATTENDU QU'à la suite de ces négociations, la STO et les institutions précitées ont convenu du protocole d'entente pour la reconduction de ces Forfaits CampPUCE;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation du directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Benoît

APPUYÉ PAR monsieur Pierre Phillion

ET RÉSOLU :

D'approuver les protocoles d'entente et d'autoriser le président ainsi que l'adjoint au directeur général et secrétaire à signer les protocoles pour les Forfaits CampPUCE Cegep de l'Outaouais et CampPUCE UQO.

Adoptée à l'unanimité

Correspondance et rapports divers

Les membres prennent connaissance de la lettre suivante :

- Lettre de monsieur Gilles Tardif, président de TAG Canda, exprimant sa reconnaissance au conseil d'administration pour la contribution au lancement de la vitrine technologique du *Système de perception à dépression contrôlée* (10 juin 2009).

CA-2009-062

Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Phillion

APPUYÉ PAR monsieur Yvon Boucher

ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Lecavalier, secrétaire

Patrice Martin, président



Extrait du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration de la
Société de transport de l'Outaouais tenue le 25 juin 2009

CA-2009-XXX

XXX

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Lecavalier, avocat
Adjoint au directeur général et secrétaire